

Présidence des ateliers des Etats Généraux de l'Alimentation

Interfel réaffirme sa volonté d'être au cœur des débats

Suite à l'annonce, jeudi 3 août, de la liste des personnalités qui présideront les 14 ateliers des Etats Généraux de l'Alimentation à la fin du mois, Interfel s'étonne de l'absence de représentant opérationnel connaissant le secteur des produits frais non transformés, comme celui des fruits et légumes frais.

A quelques semaines du démarrage des ateliers des Etats Généraux de l'Alimentation, Interfel voit ses craintes confirmées ; dans un premier temps, Interfel avait demandé au ministre la création d'un atelier spécifique aux produits frais non transformés, afin que le terme « *alimentation* » prenne en compte à la fois les particularités du *frais*, mais également le savoir-faire du dialogue collectif interprofessionnel propre à une filière longue, comme celle des fruits et légumes frais. Une fois encore, Interfel constate que cette approche n'a pas été retenue.

Dans un contexte économique difficile pour les professionnels, et alors que les études récentes montrent la poursuite de la dégradation de la consommation des produits frais de la filière, l'équilibre global des personnalités nommées pose question.

En tant qu'Interprofession longue, Interfel n'entend pas rester en marge de ces Etats Généraux, et espère désormais que la composition de ces ateliers permettra à tous les acteurs de la filière de prendre part aux débats pour une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous.

Contact presse

Victoire GENEST – 01 49 49 15 20 – v.genest@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'OCM (Organisation commune de marché) unique.

www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com